



□ Les consignes de sécurité

AVANT :

- Connaître les risques, les codes d'alerte, les consignes de confinement.

PENDANT :

- Ne pas fumer,
- S'éloigner de la zone dangereuse et ne pas chercher à s'en approcher,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

EN TANT QUE TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donner l'alerte (18 sapeurs pompiers, 17 gendarmerie ou police) en donnant le maximum de précisions : le lieu, la nature du sinistre, le nombre approximatif de victimes,
- Ne pas déplacer les victimes, s'il y en a, sauf en cas d'incendie.



Alertez les
pompiers

SI UN NUAGE TOXIQUE S'APPROCHE :

- Evacuer selon un axe perpendiculaire au vent,
- S'éloigner rapidement de la zone et se mettre à l'abri dans un bâtiment (se confiner),
- Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer.



SI LE SIGNAL D'ALERTE EST DÉCLENCHÉ :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées ...),
- Arrêter ventilation et climatisation,
- Eteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle,
- S'éloigner des portes et des fenêtres,
- Eviter de téléphoner, les lignes doivent être réservées aux secours,
- S'informer en écoutant la radio,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri : aérer le local de confinement.



DANS TOUS LES CAS RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ